CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2ème RÉUNION DE 2014

Séance du 27 janvier 2014

CG 14/2ème/IV-05

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION AGRICOLE (F. D. I. A.) ET SANTE ANIMALE LABORATOIRE VETERINAIRE (S.A.L.V.)

———

Le Fonds Départemental d'Intervention Agricole (F.D.I.A.) a pour objet d'accompagner l'évolution de l'économie agricole du Tarn-et-Garonne sous toutes ses formes.

Sa très **grande souplesse** permet d'intervenir, tant sur le développement et la promotion des productions départementales ou locales, que sur la protection des cultures, le soutien aux structures, la prise en compte des besoins environnementaux, la défense sanitaire...

La défense sanitaire est un des axes forts de ce fonds et nous avons constaté que 85 % du programme proposé par l'Association de Lutte contre les Maladies des Animaux (A.L.M.A.) concernent des **analyses réalisées pour le Laboratoire Vétérinaire Départemental (L.V.D.) qui déduit la subvention du Conseil Général lors de la facturation.**

Afin de mieux identifier l'action du Conseil Général dans ce domaine, nous avons décidé, lors de la D.M.1 2013, **que les aides attribuées** sur ces analyses, réalisées par le Laboratoire Vétérinaire Départemental, **lui sont désormais reversées** et font l'objet d'un prélèvement budgétaire sur l'enveloppe du F.D.I.A..

Pour ce faire, nous avons créé une autorisation d'engagement spécifique (art. 656822, sous-fonction 921), d'un montant de **105 236 € pour 2013.**

En ce qui concerne les autres actions du programme sanitaire, les aides restent comme par le passé versées à l'Association Départementale de Lutte contre les Maladies des Animaux qui les réattribue aux bénéficiaires concernés, soit au vu des factures de vaccination, soit en déduction sur le montant facturé à l'éleveur.

Ainsi, le programme sanitaire, conserve une approche globale dont bénéficient tant les bovins que les ovins, les caprins, les équins et les abeilles, sur propositions de la profession à travers l'ALMA.

Il concourt à améliorer la maîtrise des risques de santé animale aux côtés de la police sanitaire et de la prophylaxie.

Les autres axes forts du F.D.I.A. sont d'une part, la promotion, essentiellement ciblée sur les produits bénéficiant d'un signe officiel de qualité (AOC, IGP, Label rouge...) et d'autre part, les aides aux nombreuses manifestations agricoles qui tout au long de l'année participent à l'animation de nos cantons et entretiennent un lien étroit entre la population et les agriculteurs.

Ensuite, viennent l'appui technique aux structures, le soutien aux filières végétales et animales, les actions prenant en compte les enjeux environnementaux et les projets inscrits dans les contrats de pays.

En 2013, la Commission Permanente a accordé des subventions à 103 dossiers pour un montant total de **444 203 €**, dont 102 dossiers et 338 967 € pour le F.D.I.A. et un dossier de 105 236 € pour la Santé Animale Laboratoire Vétérinaire – S.A.L.V.

CHAP	NOMBRE DE DOSSIERS	RUBRIQUE	MONTANT SUBVENTION
I	0	Contrats de pays : aides aux filières	0 €
II	3	Contrats de pays : aides aux micro-projets	6 630 €
III	5	Soutien aux filières végétales	39 458 €
IV	4	Soutien aux filières animales	9 224 €
V	2	Fonds de défense sanitaire	19 285 €
VI	3	Environnement	18 664 €

CHAP	NOMBRE DE DOSSIERS	RUBRIQUE	MONTANT SUBVENTION
VII	7	Appui technique aux structures	70 190 €
VIII	30	Manifestations exceptionnelles	73 627 €
IX	48	Promotion	101 889 €
X	0	Divers	0 €
T O T A L ….....			**338 967 €**

RUBRIQUE	MONTANT SUBVENTION
Laboratoire Vétérinaire Départemental – S.A.L.V. : - Prophylaxie, contrôle introduction et aide au diagnostic vétérinaire : IBR – Brucellose, Paratuberculose, Néosporose, BVD – MD, Besnoïtose, Hypodermose.	105 236 €
T O T A L ….....	**105 236 €**

Je vous précise que **de 1986 à 2013, ce sont 16 116 665 € qui ont été engagés.**

Au titre de 2014, et compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture et ruralité,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

F.D.I.A. :

− Décide de reconduire la procédure d'examen des dossiers, adoptée en 1994 ;

− Adopte une autorisation d'engagement de 350 000 €, avec un échéancier de crédits de 110 000 € en 2014 et 240 000 € en 2015 ;

- Décide d'abonder, le cas échéant, cette enveloppe en Décision Modificative selon les besoins ;

- Ratifie un crédit de paiement de 429 489 € (319 489 € au titre des années antérieures et 110 000 € au titre des engagements 2014) sur l'article 67452 - sous-fonction 928.

S.A.L.V. :

- Adopte une autorisation d'engagement de 110 000 €, avec un échéancier de crédits de 70 000 € en 2014 et 40 000 € en 2015 ;

- Décide d'abonder, le cas échéant, cette enveloppe en Décision Modificative selon les besoins ;

- Ratifie un crédit de paiement de 105 236 € (35 236 € au titre de l'année antérieure et 70 000 € au titre des engagements 2014) sur l'article 656822 - sous-fonction 921.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,